

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2017

Présents : M. Jean-Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Coperet, M. Pierre Coillard, M. Thimoté Deprele, Mme Annick Desplace, Mme Anne-Marie Fuet, M. Alain Laforest, Mme Christiane Rampon.

Absent : M. Jany Cancela (*donne pouvoir à Jean-Paul Robin*), Mme Catherine Cinquin (*donne pouvoir à Annick Desplace*), Mme Françoise Coquillion (*donne pouvoir à Anne-Marie Fuet*) M. Jean-Pierre Botteron (*donne pouvoir à Georges Montel*), Mme Valérie Matray (*donne pouvoir à Annie Coperet*)

Secrétaire de séance : Anne-Marie Fuet

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 mars 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 15 mars 2017.

Plusieurs conseillers ayant prévenu de leur retard, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux présents l'autorisation de modifier l'ordre de passage des sujets inscrits à l'ordre du jour afin que la majorité des membres puisse voter le budget primitif. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de modifier l'ordre de passage des sujets.

Informations

Monsieur le Maire informe le conseil :

- Du courrier de remerciement de l'association « les Retrouvailles » pour l'organisation du passage du Paris-Nice.
- D'un mail de l'association des commerçants annonçant le pot de départ à la retraite de Chantal Sambardier qui aura lieu le 24 avril au caveau.
- Que Carole Gerin adjoint technique a demandé sa mutation pour la commune de Saint Jean d'Ardières à partir du 22 mai 2017. La commission du personnel se réunira prochainement pour son éventuel remplacement.

Siamva : Fonds de concours pour la réalisation des travaux syndicaux du SIAMVA pour l'année 2017

Le Syndicat et ses communes adhérentes décident de mettre fin aux principes des subventions d'équilibre et propose en remplacement un fonds de concours (subventions d'équipement) dans le cadre des travaux syndicaux, avec les règles de calcul en place sur le syndicat.

Les investissements syndicaux programmés :

- Etude eaux claires parasites, construction station, actualisation des zonages = 34 884 €
- Travaux de canalisations et réhabilitations = 714 130 €

Le montant du fonds de concours est calculé selon la clé de répartition habituelle présentée en bureau syndical et en comité syndical lors de l'établissement et du vote du budget.

Pour la commune de Régnié-Durette, le montant du fonds de concours pour l'année 2017 est de 25 354 €.

Pour mémoire, le tableau ci-après détaille le montant du fonds de concours 2017 pour chacune des communes du syndicat.

<i>Communes</i>	<i>Montant fonds de concours</i>
Lantignié	16 505 €
Marchampt	7 881 €
Quincié en Beaujolais	24 445 €
Régnié-Durette	25 354 €
Total	74 185 €

Le montant à verser au SIAMVA est à prévoir en dépenses d'investissement à l'article 2041512 correspondant aux subventions d'équipement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la mise en place du principe du fonds de concours pour le budget primitif 2017, confirme que les dépenses seront affectées en dépenses d'investissement à l'article 2041512, demande à Monsieur le Maire d'engager et de signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne mise en place du fonds de concours.

Voirie : Programme voirie 2017

Patrick Favre, conseiller délégué à la voirie, présente au conseil municipal le programme 2017. La proposition est la suivante :

- VC 201 – les Mûriers 3 896,52 €
- VC 102 – le Colombier 4 468,80 €

- VC 121 – Grange Barjot	10 110,96 €
- VC 130 – Haute Ronze (Rey)	2 864,88 €
- VC 129 – Haute Ronze (Gardette)	7 170,24 €
- Diverses voies communales reprofilage en enduit PATA	19 725,60 €

Soit un total de 48 237 €.

Les crédits voirie pour l'année 2017 sont de 85 570,07 € TTC.

Par la suite, une délibération sera à prendre concernant le cheminement piétonnier des Forchets, car à ce jour, le Département n'a pas encore donné sa réponse. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la programmation de ces travaux.

Personnel : Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires pour les élections présidentielles et législatives

Monsieur le Maire rappelle que le personnel administratif communal sera mis à contribution à l'occasion des élections présidentielles et législatives pour l'année 2017.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une indemnité horaire pour les travaux supplémentaires peut être attribuée et il convient que le conseil municipal délibère pour l'attribution de cette dernière. Le calcul de cette indemnité prévue par le CGCT est le suivant : montant brut annuel du salaire de l'agent / 1820 et majoré de 2/3 pour le dimanche. Cette indemnité serait attribuée sur la base du nombre d'heures réelles effectuées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer cette indemnité horaire pour les travaux supplémentaires au personnel administratif présent les dimanches d'élections pour l'année 2017. Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017.

Parcelle présumée sans maître

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la notification préfectorale portant présomption d'un bien sans maître (parcelle AC 258). Cette notification marque le début du délai de 6 mois pendant lequel la commune pourra par délibération intégrer ce bien dans le domaine communal. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 13 voix « pour » et 2 abstentions se prononce favorablement à l'intégration du bien dans le patrimoine communal et autorise Monsieur le Maire à poursuivre toutes les formalités liées à cette affaire.

Seuil de Montmay : Acquisition de terrain pour la mise en place d'une rivière de contournement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu en mairie il y a quelques temps avec le SMRB, la CCSB et la famille SPEE au sujet du contournement de la rivière pour le seuil de Montmay. Après discussion, la famille Spee a fixé la vente de ce terrain de 9177 m² à 1050 €, les frais de notaire sont estimés à environ 200 €. Son acquisition ainsi que les frais de notaire sont subventionnés à 80% par l'agence de l'eau. La question était de savoir qui allait acquérir cette parcelle, la commune de Régnié-Durette ou la Communauté de Communes Saône-Beaujolais. Monsieur Sylvain Morel a appelé Monsieur le Maire juste avant le conseil pour l'informer que, si la commune se portait acquéreur, elle ne pourrait pas bénéficier de la subvention de l'agence de l'eau, contrairement à la CCSB qui pourrait par la suite en rétrocéder une partie à la commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 14 voix « pour » et 1 abstention décide que le terrain devra être acheté par la Communauté de Communes Saône-Beaujolais et ne souhaite pas qu'une partie soit rétrocédée à la commune de Régnié-Durette.

Dénomination des rues : validation des noms de rues

Arrivée de Jean-Pierre Botteron à 19h06

Arrivée de Valérie Matray à 19h29

Annie Coperet, responsable de la commission communication informe le conseil municipal qu'il est de son ressort de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, et aux places publiques. La délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles. »

Il convient pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), pour le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, pour la localisation par GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des rues de la commune et de numérotation des bâtiments est présentée au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le principe général de dénomination de voies de la commune. Adopte et valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe). Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Chemin de la Combe Vallet	Chemin des myosotis	Cour des Hospices	Allée des pivoinés
Route de Saint Joseph	Impasse du pré	Route du Bois	Impasse des roseaux
Montée des Fûts	Montée de la charrière	Rue Jules Garnier	Route des peupliers
Route des Vachats	Route de la distillerie	Impasse des jonquilles	Impasse de la Roche
Montée des Châtillons	Allée des dahlias	Chemin du Colombier	Route du Chalet
Chemin de Chalaye	Rue de la Grange Barjot	Route des pâquerettes	Ruelle de la Tour Bourdon
Route des Ronzes	Chemin du pressoir	Route du 1 ^{er} janvier 1973	Montée du Clairon
Chemin de la Vernaise	Route des Chastys	Impasse des pelosses	Allée des valérianes
Route de Lachat	Ruelle du four à pain	Chemin des ateliers	Allée du souterrain
Impasse des coquelicots	Chemin des rosiers	Rue du chemin de fer	Impasse des crocus
Route de Vernus	Route des Vergers	Impasse du rail	Route du Potet
Chemin des hortensias	Route des Braves	Route de Saint-Vincent	Impasse du Chazelet
Impasse des genêts	Route de Crus	Impasse du pigeonier	Impasse des sarments
Route de Vallières	Voie Romaine	Chemin des mûriers	Ruelle des cerisiers
Impasse des glaïeuls	Route de Ponchon	Impasse des écureuils	Impasse de l'amandier
Chemin des lilas	Route de la Chambéry	Chemin des Monthieux	Impasse des pommiers
Impasse des tulipes	Route des Bulliats	Montée de la Combe	Rue de l'espace loisirs
Chemin des Charmes	Impasse des laurèlles	Route de la Croix Penet	Impasse des Rampaux
Chemin des Crots	Chemin des grives	Chemin des mésanges	Impasse des anémones
Impasse des buis	Chemin des prunus	Impasse du muguet	Impasse des violettes
Route des 3 ruisseaux	Impasse du cèdre	Chemin de la Chapelière	Impasse du chèvrefeuille
Route des Plaignes	Route du Mollard	Chemin de l'Etang	Impasse du jasmin
Impasse des glycines	Chemin des hirondelles	Impasse des grisemottes	
Impasse des lys	Route des Reyssiers	Impasse des églantines	

Finances :

Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à la fusion de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais avec la Communauté de Communes du Haut Beaujolais et l'intégration de la commune de Saint Georges de Reneins, il convient de baisser les taux d'imposition de la commune afin d'uniformiser tous les taux des communes de la nouvelle communauté de communes. Il est demandé aux anciennes communes de la CCSB de baisser leur taux et aux communes de l'ancienne CCHB de les augmenter.

La proposition est la suivante, une baisse de :

- 0,22% pour la taxe d'habitation
- 0,07% pour la taxe foncière bâti
- 0,75% pour la taxe foncière non bâti.

Monsieur le Maire précise que la perte de recette fiscale sera compensée par l'attribution d'une allocation de 6 503 € émanant de la CCSB, étant donné que la Communauté de communes augmentera ces taux des mêmes coefficients.

La proposition faite au conseil municipal est la suivante : taxe d'habitation 10,73% (2016-10,95%), taxe foncière bâti 14,64% (2016-14,71%), taxe foncière non bâti 15,95% (2016-16,70%).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter les taux tels que présentés : taxe d'habitation 10,73%, taxe foncière bâti 14,64%, taxe foncière non bâti 15,95%.

Affectation de résultats 2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2016, faisant apparaître l'excédent de fonctionnement cumulé de 103 310,27 € et un déficit d'investissement cumulé de 55 111,22 € soit

un déficit global de clôture de 1 011,69 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats au budget primitif 2017 de la manière suivante :

Article R002 : Résultat de fonctionnement reporté = 9 247,36 €

Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé = 94 062,91 €

Approbation du Budget Primitif 2017

Distribution aux conseillers des documents officiels du budget primitif 2017. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le budget primitif sera voté au chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opération pour la section d'investissement.

Le budget primitif tel que travaillé en commission des finances est présenté avec une section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 654 896,36 €, la section d'investissement est présentée équilibrée à hauteur de 347 114,50 €. En ce qui concerne les reports de l'année 2016, le montant des dépenses est de 42 272 € et le montant des recettes de 490 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 tel que proposé et s'équilibrant en section de fonctionnement pour 654 896,36 € et en section d'investissement pour 347 114,50 € ; soit un budget total de 1 002 010,86 €.

Les principales opérations d'investissement sont les suivantes :

Eglise : report de crédit de 2 450 €

Restaurant scolaire : report de crédit de 522 €

Acquisition foncière : report de crédit de 23 000 € et proposition nouvelle de crédit : 18 000 €

Bâtiments divers : proposition nouvelle de crédit : 1 515 €

Cyberespace : proposition nouvelle de crédit : 1 298 €

Logiciel Mairie : proposition nouvelle de crédit : 1 260,81 €

Travaux divers voirie : report de crédit de 7 050 € et proposition nouvelle de crédit : 20 000 €

Durette : proposition nouvelle de crédit : 186 000 €

Allée des Chênes : report de crédit de 9 250 €

Commissions communales et intercommunales

Commission bâtiments

Georges Montel informe le conseil que :

- la commission se réunira prochainement pour préparer les descriptifs des travaux de réhabilitation des 2 logements à Durette pour pouvoir lancer la procédure adaptée.
- les travaux de récupération d'eau au cimetière du Bourg sont terminés.
- des containers de tris ont été installés à l'intérieur du cimetière, un panneau indiquera leur emplacement prochainement.
- pour le cimetière de Saint-Joseph, les réparations du portail risquent d'être compliquées, la couverture en tuile sur les murs devra être reprise et l'arbre à l'entrée sera élagué.
- Le Sou des Ecoles propose d'installer un jeu « fixe » dans la cour d'école, mais souhaite que la commune prenne en charge la maintenance de cette installation. Une formation sera programmée par le fournisseur auprès d'un agent communal.
- le toit de l'église est à suivre, des plaques en plomb se sont enlevées.
- la visite de sécurité de l'église a eu lieu le 3 avril avec le Capitaine Giraud du Sdmis pour le compte de la Préfecture.

Commission culture CCSB

Annick Desplace informe le conseil municipal que la commune s'était positionnée pour recevoir un spectacle cet été, mais que suite à un malentendu, Régnié Durette n'a pas pu être retenu. Les communes concernées sont : Les Ardillats : concert – bal, Villié-Morgon : l'opéra sous les étoiles, Juliéas : groupe musical québécois, Corcelles en Beaujolais : animation non définie.

Un bilan a été fait sur la médiathèque, le cinéma Le Singuliers et le restaurant. Un projet en partenariat avec la fête des Crus et le Japon aura lieu du 15 avril au 31 mai 2017, différentes animations seront proposées.

Le festival le Cri du Col aura lieu du 1^{er} au 6 août.

Commission festivités

Annick Desplace informe le conseil municipal que la société Imagine a été choisie pour tirer le feu d'artifice du 15 juillet.

Commission associations

Jean-Pierre Botteron informe le conseil municipal que suite au courrier du Tennis Club demandant à la municipalité la prise en charge du sable des terrains, la quantité à commander lui a été indiquée. Un devis sera demandé prochainement. Il souligne par ailleurs que le bilan financier de l'association est déficitaire.

Le Rallye des Vignes s'est très bien déroulé et l'espace loisirs a été rendu très propre.

Commission voirie

Patrick Favre informe le conseil municipal que la commission a travaillé sur le programme voirie présenté. Elle s'est déplacée sur le terrain pour positionner les panneaux « voies sans issue » à l'entrée du lotissement les Chênes et à l'entrée du lieu-dit l'Étang, et également vu pour placer des panneaux d'entrée d'agglomération.

Questions diverses

Un conseiller demande s'il peut élaguer un arbre qui appartient à la commune mais dont les branches tombent sur son garage.

Une conseillère informe le conseil avoir assisté à la commission tourisme de la CCSB. Le président nouvellement élu est Jean-Jacques Morrazzani. La commission a été informée des projets touristiques qui seront soumis au vote du budget de la communauté de communes. Une réflexion va avoir lieu pour relier Lyon – Mâcon par les chemins de halage, un projet intéressant qui concerne 6 communautés de communes différentes. Un bilan sur la Maison des Terroirs a été présenté ainsi que sur la taxe de séjour. Une étude sera faite sur le Mont Brouilly pour créer un lieu de spectacle.

Un conseiller est surpris d'avoir reçu un mail émanant de la CCSB pour une réunion avec Gérard Collomb dans le contexte de l'élection présidentielle.

Un conseiller dit avoir entendu une rumeur sur un problème relationnel entre la mairie et l'école. Il lui est répondu qu'il n'existe pas vraiment de problème mais qu'une réunion aura lieu le mardi 11 avril avec l'ensemble de l'équipe enseignante.

Une conseillère demande où en est l'achat de la parcelle AL68. Il lui est répondu qu'une visite sur site a eu lieu avec la commission bâtiments et qu'une proposition financière a été faite au propriétaire.

La séance est levée à 21h39